

SEINE & MARNE LUTHERIE - VIOLONS

Conditions générales et Service après-vente

1. Généralités

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la commande, des conditions générales de vente énoncées et déclare les accepter sans réserves. Le fait de passer une commande implique la consultation préalable de ces conditions générales de vente et ne nécessite pas de signature manuscrite. Celles-ci sont applicables en France métropolitaine, Dom Tom ainsi que dans les pays de la communauté Européenne. Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment.

2. Commandes

Pour toutes commandes, il sera demandé un acompte de 30% du prix total de la fabrication.
Dans le cas d'une vente d'un instrument neuf en stock ou d'occasion, la totalité sera demandée.
Tout paiement sera effectué, soit par espèces, soit par carte bleu, soit par chèque, soit par virement bancaire.
Toute commande sera expédiée après encaissement total des sommes réclamées.

3. Le prix

Les prix affichés s'entendent net Toutes Taxes Comprises et hors participation aux frais d'envoi ou de livraison.
Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

4. Les frais liés à la livraison sont à la charge exclusive du client

Les biens voyagent aux risques et périls du consommateur qui doit absolument, lors de la livraison, vérifier le contenu en présence du livreur.
En cas de problèmes de défaut d'aspect du bien ou de son emballage, il est impératif de refuser la livraison.

5. Garanties

Instruments	2 ans	(uniquement structure)
Archets	1 ans	(mèche archet 3 mois – 6 mois pour la moitié du prix)
Etui, housse et accessoires	6 mois	
Cordes	1 mois	(seulement la moitié du prix sera remboursé)

Dans le cas où un instrument s'avère défaillant pendant la période de garantie et que, malgré les interventions du luthier, il ressort des troubles persistants, Seine et Marne Lutherie procédera à un échange standard de l'instrument défectueux par un instrument neuf qui aura les mêmes caractéristiques que celui incriminé. Seine et Marne Lutherie s'engage à respecter les garanties décrites ci-dessus et à assurer un service rapide, efficace et de qualité. Nous restons toujours à votre entière disposition pour toute question d'ordre technique relative aux instruments à cordes.

6. Exclusion de garantie

Tous les problèmes pouvant survenir durant la période de garantie sont pris en charge gratuitement par Seine et Marne Lutherie, à l'exception de :

Problèmes liés à des phénomènes d'usure normale des matériels, ainsi que les qualités tonales des produits.

Les dommages survenus aux revêtements de surface.

Les cordes cassées, les vols, les pertes, les accidents imprévus (comme les choutes) et les détériorations dues au mauvais entretien des instruments lors de leur utilisation.

Les dommages résultant des conditions climatiques, hygrométriques, atmosphériques ou des extrêmes de températures.

Aucune garantie ne sera due en cas d'usage non conforme des produits, de modification ou d'intervention à titre de réparation et d'entretien par des personnes non agréés.

7. Réserve de propriété – Loi N° 80-335

La société LUTHERIE 24 CAPRICES SARL se réserve la propriété exclusive des biens vendus jusqu'à paiement intégral et effectif en principal et accessoire nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art 121.I du 25/01/1985). A défaut de paiement (partiel ou total) et quinze jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée, la vente pourra être résolue de plein droit et le matériel restitué à la société LUTHERIE 24 CAPRICES SARL, tous frais de restitution et d'acheminement de retour du matériel à charge de l'acheteur. En cas d'opposition à la restitution des biens impayés, une simple ordonnance de référé vaudra résolution de la vente et autorisation de reprendre les biens. Les versements effectués resteront acquis à titre de dommages et intérêts.

6. Attribution de juridiction

Les conditions générales de vente présentées ci dessus sont régies par le droit français. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

A défaut, le tribunal de Commerce de Meaux est seul compétent.